

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 3

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1935 le nombre des assurés des caisses syndicales accuse un recul en chiffre absolu. Ce fait est à attribuer aux démissions consécutives aux restrictions dans l'octroi des secours.

Le graphique ci-dessus démontrera plus nettement encore le développement des trois groupes de caisses de chômage.

Mouvement ouvrier.

A l'Etranger.

L'unité syndicale est rétablie en France.

Les syndicats français viennent de mettre fin à la division qui les séparait depuis 1920. Nous avons exposé dans la « Revue syndicale » à la suite de quelles circonstances la scission s'était opérée en 1920 par les communistes qui croyaient avoir derrière eux la majorité des syndicats en France.* Le coup fut dur pour la Confédération générale du travail. Mais, grâce à son travail positif et sa compréhension des besoins de la classe ouvrière, elle ne tarda pas longtemps à retrouver la plus grande partie de ses effectifs.

Aujourd'hui l'unité est faite. Il y a un an, personne n'osait espérer une reconstitution aussi rapide, parce que 15 ans de luttes fratricides devaient avoir laissé de profondes blessures. Heureusement, les frères ennemis se sont retrouvés. L'avenir dira si de leur collaboration sortira la véritable unité morale qui seule permet d'atteindre le succès. Les déclarations faites au Congrès de Toulouse permettent de l'espérer, les décisions prises également. Les militants et la masse des membres le souhaitent ardemment.

C'est du 2 au 5 mars 1936 que ce Congrès d'unité a eu lieu à Toulouse. Toutes les fédérations ainsi que les unions locales et départementales (ces dernières étant l'équivalent de nos cartels cantonaux) étaient représentées. Tandis qu'en Suisse l'Union syndicale est fondée sur les fédérations, en France, elle repose sur les syndicats. Eux seuls ont voix délibérative. Les fédérations et les Unions n'ont que voix consultative au Congrès. Les 3689 syndicats étaient représentés par 1709 délégués réunissant 7926 voix.

L'unité organique avait été mise au point avant le Congrès par le nouveau Comité national confédéral. Le Congrès était appelé à trancher souverainement des questions de principe concernant la structure des syndicats, l'attitude à observer à l'égard des partis politiques, les relations internationales et le programme général du mouvement syndical.

Structure de la CGT. Au sujet de la structure de la centrale unifiée s'affrontaient les conceptions fédéralistes des syndicats libres (CGT) et les conceptions centralistes des partisans de l'ex-centrale unitaire (CGTU). La thèse fédéraliste l'emporta par 5700 voix (2628 syndicats) contre 2609 voix (1112 syndicats) et 141 abstentions (51 syndicats).

Incompatibilité des mandats syndicaux et politiques. La question de l'attitude des syndicats vis-à-vis des partis politiques qu'on peut plus brièvement appeler la question de l'indépendance des syndicats à l'égard de tous les groupements extérieurs au mouvement syndical, donna lieu à de larges débats sur le fond. On était unanime à considérer qu'il ne pouvait s'agir pour les syndicats de renoncer à l'exercice de l'influence découlant directement de

* Voir « Revue syndicale » de janvier 1935, page 14 et suivantes.

l'action des syndicats dans le domaine économique et social (par exemple délégations auprès du gouvernement, représentation dans des organismes économiques et sociaux nationaux et internationaux). Par ailleurs, on était également d'accord pour estimer que de telles représentations ne peuvent être que l'expression de la libre volonté et de l'intégrale indépendance du mouvement syndical, ou pour le dire autrement, que seule l'indépendance vis-à-vis de tous les groupements extérieurs au syndicalisme présentait de l'utilité.

Jouhaux montra, avec une pénétrante clarté, l'importance de l'indépendance du mouvement syndical, en rappelant la grève générale organisée le 12 février 1934 par la CGT qui, de l'avis de tous, fut le premier coup décisif porté au fascisme et démontre combien les syndicats sont capables, en fonction de cette stricte indépendance, de réaliser la coopération répondant aux buts et aux circonstances du moment. « Est-ce qu'en prenant cette attitude, le mouvement syndical entend combattre un parti politique quel qu'il soit? Non. Son passé répond de son avenir. Chaque fois que les circonstances ont nécessité la collaboration entre les forces ouvrières économiques et les forces ouvrières politiques, cette collaboration s'est faite et elle s'est faite, comme le disait Jaurès, dans la plénitude des indépendances réciproques. Elle s'est faite pour des buts déterminés, pour un temps déterminé, en laissant à chacun la liberté de son action. Dans le présent, la Confédération n'a-t-elle pas appliqué la même conception? Faut-il rappeler que le 6 février 1934 c'était la CGT qui prenait l'initiative de réunir dans ses bureaux tous les partis de gauche pour se dresser ensemble contre le fascisme menaçant? Il n'a pas dépendu de nous qu'à ce moment cette collaboration s'établit et quand nous avons constaté que les partis étaient dans l'impossibilité de s'entendre, même devant le danger le plus pressant, nous avons dit: « Il n'y a qu'un moyen de vous réunir malgré vous, c'est de décider de notre propre action; nous ferons la grève générale et vous nous suivrez. Est-ce que cela ne répond pas de demain? Est-ce que l'on peut encore nous dire qu'en prenant cette attitude nous jetons l'exclusive sur tel ou tel parti politique? Non. Pas plus que sur tel ou tel militant. Mais nous ne voulons pas, nous ne pouvons pas vouloir que le syndicalisme devienne le champ clos, l'arène dans laquelle les partis politiques viendront se combattre et se déchirer au grand dam du mouvement syndical. »

Le congrès de Toulouse approuva l'indépendance syndicale, c'est-à-dire l'incompatibilité des mandats syndicaux et politiques, par 5508 voix (2569 syndicats) contre 2411 voix (1031 syndicats) et 132 abstentions (41 syndicats).

Relations internationales. Par rapport aux relations internationales, la situation se présentait comme suit: les partisans de l'ex-CGTU souhaitaient la désaffiliation des deux Internationales tout en maintenant le contact avec l'une et l'autre en vue de rechercher l'unité; les partisans de l'ex-CGT voulaient, dans le même esprit, l'affiliation à la FSI. La thèse des syndicats libres triompha par 5463 voix (2566 syndicats) contre 2513 voix (1051 syndicats) et 243 abstentions (82 syndicats).

Front populaire et économie dirigée. Après que ces deux décisions eussent été prises, le congrès de Toulouse institua un fort ample débat sur le programme de la CGT. Les partisans de l'ex-CGTU insistèrent sur le programme du Front populaire, et les partisans des syndicats libres sur le « Plan » de la CGT. Le programme du Front populaire a de l'importance dans le cadre de la lutte contre le fascisme et pour la démocratie. Du côté des syndicats libres, on estime qu'il s'agit d'une sorte de programme électoral faisant la synthèse des revendications minima de tous les partisans de la république

et de la démocratie, mais qui n'a jamais retenu aucun des groupements du Front populaire de poursuivre, sur le terrain économique et politique, les buts particuliers répondant à ses conceptions particulières. Comme les syndicats libres et les partisans de l'ex-CGTU ont les uns et les autres souscrit au programme du Front populaire et comme il n'existe pas de divergences sur la nécessité de réformes structurelles, le congrès de Toulouse exprima unanimement la détermination de poursuivre la réalisation des revendications du prolétariat et des réformes structurelles entendues par le Plan, ainsi que de confirmer l'adhésion donnée au programme du Front populaire.

Le congrès adopta donc unanimement une résolution disant: « Le Congrès indique que la participation officielle des organisations confédérées à des organismes divers (organismes de direction économique et d'application du Plan, comité de gestion, conseil économique, BIT, SDN) ne saurait être considérée comme une forme d'intégration du syndicalisme dans l'Etat ou de collaboration avec le patronat dès l'instant que cette participation s'exerce sous le libre mandat et le contrôle permanent des organisations syndicales pour la défense de l'intérêt général des classes laborieuses contre les privilégiés intolérables des oligarchies. »

Contre le fascisme; pour les réfugiés politiques. Diverses autres résolutions prises par le congrès de Toulouse ont trait à la lutte antifasciste et dénoncèrent les abjectes condamnations faites en Allemagne et en Autriche; les syndicats sont invités à « répondre aux appels de leurs secrétariats professionnels internationaux, afin que la solidarité prenne un caractère efficace ». Une autre résolution se rapporte aux travailleurs immigrés et aux réfugiés politiques: « Le droit d'asile qui ne serait pas accompagné du droit au travail ne serait plus qu'un vain mot pour les travailleurs, et, ce qui est pire, il se transformerait en une machine de guerre contre la classe ouvrière tout entière. C'est pourquoi le congrès demande qu'enfin un statut juridique soit accordé aux réfugiés politiques. »

Quand on considère que les récents efforts d'unité et le « nouveau cours » de l'Internationale communiste ont déjà suscité de nouveaux désaccords et une reprise des luttes fratricides dans certains pays (notamment en Tchécoslovaquie), il est bien permis d'affirmer que le congrès de Toulouse s'est déroulé dans une atmosphère extrêmement réconfortante et fut un bel exemple de mutuelle compréhension et de réciproque désir d'entente. A ce propos Racamond déclara notamment: « Nous terminons nos travaux dans la plus complète confiance envers l'organisation syndicale reconstituée, envers ses syndicats, envers ses militants, envers ses adhérents, et nous vous apportons toute la certitude que dans les dures luttes qui nous attendent la Confédération générale du travail saura faire le bloc de tous les exploités du capital. » Pour sa part, Jouhaux déclara: « Vous allez accomplir un second acte, aussi grand que le premier. Vous parachéverez l'unité de la classe ouvrière, en grandissant la personnalité de la Confédération générale du travail, en la situant au-dessus de tous les partis et de tous les groupements. »

Election de l'exécutif. A l'issue du congrès se tint la réunion statutaire du Conseil national confédéral, qui nomma la commission administrative et l'exécutif (les secrétaires). A l'unanimité, on désigna Jouhaux comme secrétaire général, Belin, Bothereau, Bouyer, Buisson, Frachon et Racamond (ces deux derniers camarades appartenaient à la direction de l'ex-CGTU), comme secrétaires adjoints, et Dupont comme trésorier. La réunion remercia les camarades qui s'étaient désisté de leur réélection au bureau dans l'intérêt de l'unité, savoir les camarades Lenoir, Marty-Rollan, Million et Monmousseau.